

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 334

16 février 2010

### SOMMAIRE

Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l. .....	16007	Jetion Solar Park (Europe) Ltd. ....	16004
Becker & fils S.à r.l. ....	16023	Kirwan Offices S.à r.l. ....	16019
Belu Slovaquie S.A. ....	16018	KP RSL S.à r.l. ....	16017
Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l. .....	15989	Kujtesa Max S.à.r.l. ....	15990
Bluelark Property S.à r.l. ....	16026	Lansan SA ....	16023
Broglen S.à r.l. ....	15987	Leather International S.A. ....	16029
CEIG - Compagnie Européenne d'Investis- sement et de Gestion S.A. ....	16016	Les Bovins du Nord (Nordvieh) Sàrl ....	16032
Clementina Finance S.A. ....	16022	Lion-Intergestion ....	16020
C&L (Lux 1) S.à r.l. ....	16020	Luxfield Investissement S.A. ....	16022
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l. ....	15999	Luxintercom S.A. ....	16022
Crescendo Real Estate Holdings S.A. ....	16000	MCPS S.A. ....	16029
Daemmerung Finance S.A. ....	16028	Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A. .....	16027
Didogra s.a. ....	16029	Omega Express Services Sàrl ....	16001
Elettra Investments S.à r.l. ....	16030	Paint Finance S.A. ....	16020
EOI European & Overseas Investment S.à rl. ....	16012	Paryseine (Lux 1) S.à r.l. ....	16019
Finproject Services S.A. ....	16028	Pella Immobilien Gesellschaft 4 ....	16004
Gestiongastro S.A. ....	15995	Redwood Group PLP 2 ....	15998
Hair Finance S.A.H. ....	16017	Redwood Russia 1 ....	15993
HC Investissements III S.à r.l. ....	16031	Redwood Russia 2 ....	15992
Heracles Holding S.A. ....	15995	Robertson International S.A. ....	16021
Hermitage S.A. ....	16011	Samarex Holding S.A. ....	16005
Horizon Group Sàrl ....	16026	Sanitation Global Services S.A. ....	15986
HSBC Trinkaus & Burkhardt (Internatio- nal) S.A. ....	15991	San Matteo S.A. ....	16018
Indépendant Sàrl ....	16029	Sitaro S.A. ....	16027
Intercontinental Group for Commerce, In- dustry and Finance S.A.H. ....	16013	Socoval S.A. ....	16022
Intercontinental Group for Commerce In- dustry and Finance S.A., SPF ....	16013	Système Local d'Emploi et d'Echanges Commutatives ....	16023
		The Umoja Company S.A. ....	16030

**Sanitation Global Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 65, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.026.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"Wesholding S.à.r.l.", une société ayant son siège social à Victoria, Mahe, République des Seychelles, Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, Suite 13, First Floor, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la République des Seychelles sous le numéro 032933 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par son administrateur, avec pouvoir de représentation par sa seule signature, Monsieur Daniel GAL-HANO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Laquelle comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme SANITATION GLOBAL SERVICES S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.026, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 645 du 25 mars 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, à L-3850 Schifflange, 65, avenue de la Libération.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3. Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 30 juin de chaque année, entraînant changement du premier exercice social qui se terminera le 30 juin 2010.

4. Modifications subséquentes de l'article 16 et de la première phrase de l'article 17 des statuts, ainsi que des dispositions transitoires.

5. Changement du jour des assemblées générales annuelles, lesquelles se tiendront le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juillet à 16.00 heures.

6. Modification subséquente de l'article 14 des statuts.

7. Divers.

Ceci exposé, l'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-avant, a adopté les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, à L-3850 Schifflange, 65, avenue de la Libération.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le Siège social de la Société est établi dans la commune de Schifflange, Grand-Duché de Luxembourg.  
Le siège social pourra être transféré dans la commune de Schifflange par décision du conseil d'administration."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, qui se clôturera non pas le 31 décembre mais le 30 juin de chaque année, entraînant un changement du premier exercice social qui se terminera le 30 juin 2010.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 16 et la première phrase de l'article 17 des statuts, ainsi que les dispositions transitoires, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année."

" **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 juin, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes, avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la société."

*"Dispositions transitoires.*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2010."

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de changer le jour des assemblées générales ordinaires, lesquelles se tiendront le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juillet de chaque année à 16.00 heures.

*Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de juillet à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède au représentant de la comparante, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Galhano, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013867/81.

(100007188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Broglen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.815.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand nine on the fourth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mister Martijn Sinninghe Damsté, private employee having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

"the proxy"

acting as a special proxy of Mister Ingemar Kullgren, residing at 1337/401 VIP-Condo, Najomtien, Sattahip, Chonbury 20250, Thailand;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "BROGLEN S.à R.L.", having its head office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 110815, has been incorporated by deed enacted on the 15 September 2005 published in the Mémorial C number 103 of the 16 January 2006.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "the Company.

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille neuf, le quatre décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Martijn Sinninghe Damsté, employé privé avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Ingemar Kullgren, demeurant au 1337/401 VIP-Condo, Namjontien, Sattahip, Chonbury 20250, Thaïlande;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "BROGLEN S.à R.L.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110815, a été constituée suivant acte reçu le 15 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 103 du 16 janvier 2006.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) représentés par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. DAMSTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53110. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013937/81.

(100007679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**B.P.M., Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 50.195.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Madame Anne CROKAERT, juriste, née à Kigali (Rwanda), le 15 novembre 1956, demeurant à B-1030 Bruxelles, 130, avenue Paul Deschanel,

2) Monsieur Jean-Sébastien VAN KEYMEULEN, architecte, né à Saint-Ghislain (Belgique), le 6 juin 1982, demeurant à B-1200 Bruxelles, 25, avenue Chapelle aux Champs,

3) Mademoiselle Sarah VAN KEYMEULEN, assistante-vétérinaire, née à Saint-Ghislain (Belgique), le 2 août 1984, demeurant à F-84130 Le Pontet, 16, avenue Victor Hugo,

4) Monsieur Pierre-Patrick VAN KEYMEULEN, consultant en ressources humaines, né à Saint-Ghislain (Belgique), le 24 décembre 1980, demeurant à B-1050 Bruxelles, 142, Val des Seigneurs,

ici représenté par Madame Anne CROKAERT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

5) Monsieur Marc VAN KEYMEULEN, consultant, né à Ixelles (Belgique), le 3 mai 1953, demeurant à F-26170 Plaisians, Moulin Marane.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BIJOUX PARTICIPATIONS ET MARKETING, S.à r.l.", en abrégé "B.P.M." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.195, a été originairement constituée sous la dénomination de "VENICE AVENUE S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 6 juin 1995,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en 16 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 445 du 11 septembre 1995, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu de diverses cessions de parts sociales sous seing privé, les cent (100) parts sociales sont actuellement détenues comme suit:

1) Madame Anne CROKAERT, préqualifiée, cinquante-deux parts sociales, . . . . .	52
2) Monsieur Jean-Sébastien VAN KEYMEULEN, préqualifié, seize parts sociales, . . . . .	16
3) Mademoiselle Sarah VAN KEYMEULEN, préqualifiée, seize parts sociales, . . . . .	16
4) Monsieur Pierre-Patrick VAN KEYMEULEN, préqualifié, seize parts sociales, . . . . .	16
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les cessions intervenues ont été approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Marc VAN KEYMEULEN, préqualifié, en sa qualité de gérant, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Ils ont droit aux bénéfices à partir des mêmes dates et sont subrogés à partir de ces dates dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des 100 parts sociales représentatives du capital social;
- de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR, sans création de parts sociales nouvelles; le montant de 105,32 EUR étant versée en numéraire par les

associés au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- de remplacer les 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune; et

- de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc VAN KEYMEULEN, préqualifié, de sa fonction de gérant de la Société, avec effet à ce jour, savoir le 16 décembre 2009, et lui accorde décharge pleine et entière lui pour l'exécution de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée nomme, pour une durée indéterminée, Madame Anne CROKAERT, préqualifiée, à la fonction de gérante unique, avec effet à ce jour, savoir le 16 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CROKAERT - VAN KEYMEULEN - VAN KEYMEULEN - VAN KEYMEULEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2009. Relation GRE/2009/4930. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013877/83.

(100007288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

#### **Kujtesa Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.028.

#### *Extrait des décisions prises par les associés en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010*

1. Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Mme Saphia BOUDJANI a démissionné de son mandat de gérante.

3. M. Vincent BOUFFIOUX a démissionné de son mandat de gérant.

4. M. Ronald O. DRAKE a démissionné de son mandat de gérant.

5. M. Ronald Oliver DRAKE JR, investment director, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 21 mai 1968, demeurant à CT 06820 Darien (Etats-Unis d'Amérique), 9, Tanglewood Tr., a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

6. Le nombre de gérants a été diminué de 6 (six) à 5 (cinq).

7. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.  
 Pour extrait sincère et conforme  
 Pour Kujtesa Max S.A.R.L.  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.  
 Signatures

Référence de publication: 2010015102/25.

(100009118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

Im Jahre zweitausendneun, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA", mit Sitz in L-1952 Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, gegründet unter dem Namen "Trinkaus & Burkhardt (International) S.A." gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Jean-Paul HENCKS, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 5. Januar 1977, veröffentlicht im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 13 vom 17. Januar 1977, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zuletzt gemäss einer ausserordentlichen Beschlussfassung der Aktionäre vom 26. September 2000, in Übereinstimmung mit den Regelungen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 895 vom 18. Oktober 2001, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 14.543, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehn Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 15.500.000,00), eingeteilt in sechzigtausend (60.000) Aktien.

Als Vorsitzender der Versammlung fungiert Herr Hans-Joachim ROSTECK, Delegierter des Verwaltungsrates, wohnhaft in Schwebsingen,

welcher Frau Heike RECKEN-DE ROI, Direktorin, wohnhaft in Trier (Deutschland), zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Marinette JUNGERS, Abteilungsdirektorin, wohnhaft in Bettingen-an-der-Mess.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, der Stimmzählerin, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-1748 Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), 8, rue Lou Hemmer.
2. Abänderung von Artikel zwei der Satzung.
3. Abänderung von Artikel zwölf, Absatz 1, der Satzung.
4. Verschiedenes.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-1748 Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), 8, rue Lou Hemmer, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel zwei der Satzung umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in Findel-Golf (Gemeinde Niederanven)."

*Dritter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel zwölf, Absatz eins der Satzung umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 12. (Absatz eins).** Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt am dritten Mittwoch des Monats März, um 11.00 Uhr vormittags, an einem von dem Verwaltungsrat zu bestimmenden Ort zusammen."

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Rosteck, H. Recken-De Roi, M. Jungers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation LAC/2010/1349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Für gleichlautende Abschrift.

Luxemburg, den 14. Januar 2010.

Référence de publication: 2010013896/59.

(100007514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Redwood Russia 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.932.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"The Redwood Group Limited", a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, JE4 8PN, St Helier, Jersey, and registered with the Companies Registry of Jersey ("the "Principal"),

here represented by Mr Pierre SCHWARTZ, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in, on December 21, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Redwood Russia 2" (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 128.932, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on Mai 4<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1553 of July 25<sup>th</sup>, 2007.

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"The Redwood Group Limited", une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, JE4 8PN, St Helier, Jersey, et inscrite au Registre des Sociétés de Jersey, (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "Redwood Russia 2" (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 128.932 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1553 du 25 juillet 2007.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Schwartz, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1073. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013902/86.

(100007562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Redwood Russia 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.454.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"The Redwood Group Limited", a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 44, Esplanade, JE4 8PN, St Helier, Jersey, and registered with the Companies Registry of Jersey ("the Principal"),

here represented by Mr Pierre SCHWARTZ, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in, on December 21, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Redwood Russia 1" (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 128.454, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on May 4<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1482 of July 18<sup>th</sup>, 2007.

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"The Redwood Group Limited", une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 44, Esplanade, JE4 8PN, St Helier, Jersey, et inscrite au Registre des Sociétés de Jersey, (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "Redwood Russia 1" (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 128.454 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1482 du 18 juillet 2007.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou

sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Schwartz, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1072. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013903/86.

(100007567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Heracles Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.645.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19.11.2009*

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 19.11.2009 que:

- Monsieur Christian FRANCOIS, né le 01.04.1975 à Rocourt, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2010.

*POUR LA SOCIETE*

Certifié sincère et conforme

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010014455/17.

(100008503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Gestiongastro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 150.662.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Sergio FERREIRA CARDOSO, menuisier, demeurant à L-1731 Luxembourg, 40, rue d'Hesperange.
2. Madame Dileusa LUIZ DOS SANTOS, vendeuse, demeurant à rue St. Madalena 4153 Jardim Changrilla, 87500-090 Umarama Parana (Brésil).
3. Monsieur Aureo BERTELLI, ouvrier, demeurant à 471 rua Padre Feijo, 95190-000 Sao Marcos Rio Grande du Sul (Brésil).
4. Madame Adelina Susana DOS SANTOS BARBOSA DA COSTA, serveuse, demeurant à L-4323 Esch-sur-Alzette, 17, rue C.M. Spoo.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GESTIONGASTRO S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration et l'achat et la vente des articles de la branche. La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci

**Art. 5.** Le capital social est fixé TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUROS) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

## Titre II. - Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

## Titre III. - Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juillet à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Sergio FERREIRA CARDOSO, prèdit, . . . . .	40 actions
2. Madame Dileusa LUIZ DOS SANTOS, prèdite, . . . . .	20 actions
3. Monsieur Aureo BERTELLI, prèdit, . . . . .	20 actions
4. Madame Adelina Susana DOS SANTOS BARBOSA DA COSTA, prèdite, . . . . .	20 actions
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUROS 7.750) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE DEUX CENTS EUROS (1200.- €)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  1. Monsieur Sergio FERREIRA CARDOSO, prèdit.
  2. Madame Dileusa LUIZ DOS SANTOS, prèdite.
  3. Monsieur Aureo BERTELLI, prèdit.
  4. Madame Adelina Susana DOS SANTOS BARBOSA DA COSTA, prèdite.
- 3) Est appelée à la fonction d'administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration: Madame Adelina Susana DOS SANTOS BARBOSA DA COSTA, prèdite.

Elle sera chargée de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4) La société est valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et de l'administrateur Monsieur Sergio FERREIRA CARDOSO, prèdit.

5) Est appelée à la fonction de commissaire: SOLUTION COMPTABLE ET SALAIRES S.à.r.l, avec siège social à L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118360.

6) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué, du président du conseil d'administration et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

7) Le siège social de la société est fixé à L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ferreira Cardoso, Luiz Dos Santos, Bertelli, Dos Santos Barbosa da Costa, Biel A.  
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14451. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2009.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010014376/130.

(100008391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Redwood Group PLP 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.456.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"The Redwood Group Limited", a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 44, Esplanade, JE4 8PM, St Helier, Jersey, and registered with the Companies Registry of Jersey ("the "Principal"),

here represented by Mr Pierre SCHWARTZ, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in, on December 21, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Redwood Group PLP 2" (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 128.456, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on Mai 4<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1499 of July 19<sup>th</sup>, 2007.

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"The Redwood Group Limited", une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 44, Esplanade, JE4 8PN, St Helier, Jersey, et inscrite au Registre des Sociétés de Jersey, (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "Redwood Group PLP 2" (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 128.456 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499 du 19 juillet 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Schwartz, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1071. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013904/86.

(100007574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

### **Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 118.750,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.798.

#### EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 30 octobre 2009, les 9.375 (neuf mille trois cent soixante-quinze) parts sociales de classe B et les 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe C de Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l. ont été transférées par 6337708 Canada Inc., constituée et régie selon les lois canadiennes, ayant son siège social au 112, Lazard Avenue, H3R 1N7 Mont-Réal, Québec, Canada et immatriculée auprès du Registre des Sociétés canadien sous le numéro 633 770-8, à Rylaur (Gibraltar) Limited, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 102729.

Depuis le 30 octobre 2009, les 9.375 (neuf mille trois cent soixante-quinze) parts sociales de classe B et les 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe C sont détenues par Rylaur (Gibraltar) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2010014478/22.

(100008126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Crescendo Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.693.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Manfred MULLER, director, born on the 31<sup>st</sup> day of December 1945, residing in 59, Rue de la Plaine, CH-1400 Yverdon-les-Bains,

here represented by Pierre SCHWARTZ, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on December 21<sup>st</sup>, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. CRESCENDO REAL ESTATE HOLDINGS S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 107.693, has been incorporated by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on April 29<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 922 on September 21<sup>st</sup>, 2005.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty-one thousand Euros (31,000 EUR) divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of hundred Euros (100 EUR), all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditors of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Manfred MULLER, directeur, né le 31 décembre 1945, demeurant à 59, Rue de la Plaine, CH-1400 Yverdon-les-Bains,

ici représentée par M. Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. CRESCENDO REAL ESTATE HOLDINGS S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 107.693 a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 922 du 21 septembre 2005;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Muller, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1076. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013905/85.

(100007587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

### **Omega Express Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.057,64.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.340.

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of the company, a société à responsabilité limitée denominated "Omega Express Services S.à r.l.", having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 28.340 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 June 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 247, page 11632, dated 17 September 1988.

The articles of incorporation of the Company were amended by deed of Maître Seckler, notary prenamed, on 17 October 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°11, page 490, dated 8 January 1996.

The articles of incorporation of the Company were amended by deed of Maître Seckler, notary prenamed, on 5 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 207, page 9901, dated 8 March 2005.

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Who appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The Meeting appoints as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

I) The shareholders represented at the Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holder of the shareholders represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the Meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall also remain attached to the present deed with which they will be registered and signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the 2,100 shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present Meeting is as follows:

1. Early dissolution of the Company, putting of the Company into voluntary liquidation and start of the liquidation proceedings;

2. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and

3. Miscellaneous.

After discussion, the Meeting unanimously resolved the following decisions:

#### *First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Meeting decides to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

#### *Second resolution*

The Meeting decides to appoint as liquidator: Mr. Stephen Lyell, born in Bargoed (United Kingdom), on 18 December 1962, residing in 122, Lambton Road, London, United Kingdom, SW20 DTJ.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

#### *Closure of the meeting*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand on the present deed, in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française:**

En l'an deux mille neuf, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée Omega Express Services S.à r.l., ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.340 (la "Société").

La Société fut constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 22 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 247, page 11632, daté du 17 septembre 1988.

Les statuts de la Société furent modifiés par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, le 17 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 11, page 490, daté du 8 janvier 1996.

Les statuts de la Société furent modifiés par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, le 5 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 207, page 9901, daté du 8 mars 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Qui nomme en tant que secrétaire Miss Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

I) Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les membres de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente Assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 2.100 parts sociales émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société, mise en liquidation volontaire de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et

3. Divers.

Après délibération, l'Assemblée prend les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société, de sa mise en liquidation volontaire et du commencement de la procédure de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide nommer en tant que liquidateur: M. Stephen Lyell, né à Bargoed (Angleterre), le 18 décembre 1962, résidant au 122, Lambton Road, London, United Kingdom, SW20 DTJ.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

#### *Clôture de l'assemblée*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même comparant, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte en origine, ensemble avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16113. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010013923/131.

(100007238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Jetion Solar Park (Europe) Ltd., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pella Immobilien Gesellschaft 4).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.144.

Im Jahre zweitausendneun, den ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "JETION SOLAR (EUROPE) LTD.", mit Sitz in FL-9490 Vaduz, Pradafant 7 c/o FIDIUM TREUHAND Anstalt für Treuhänderschaften und Verwaltungen, eingetragen im Öffentlichkeitsregister (Handelsregister) des Fürstentums Liechtenstein unter der Nummer FL-0002.237.180-2,

rechtmäßig vertreten durch ihren Verwaltungsrat Herr Andreas GRUENBERG, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in FL-9491 Ruggell, Industriering 10 (Fürstentum Liechtenstein),

hier vertreten durch Frau Sophie BATARDY, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt die einzige aktuelle Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PELLA IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 4", hiernach die "Gesellschaft", mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 140.144, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 10. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1915 vom 5. August 2008, zu sein

und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin stellt fest, dass auf Grund einer vom 9. November 2009, von der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches angenommenen und von der Geschäftsführung genehmigten, privatschriftlichen Abtretung von Geschäftsanteilen, die Aktiengesellschaft "PELLA REAL ESTATE INVESTMENT S.A.", mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ihre sämtlichen (i.e. 100) Anteile an die vorgenannte "JETION SOLAR (EUROPE) LTD.", abgetreten hat.

Eine Kopie der obengenannten Gesellschaftsanteilsabtretung bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Alleingesellschafterin trat somit vom Tage der Gesellschaftsanteilsübertragung sofort in den Besitz und Genuss der ihnen übertragenen Anteile und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners angenommen.

*Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt die Gesellschaft in "Jetion Solar Park (Europe) Ltd." umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Jetion Solar Park (Europe) Ltd." („die Gesellschaft"), welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten"), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das „Gesetz von 1915") geregelt wird."

*Dritter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Der Gesellschaftszweck ist die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

#### *Vierter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt die englische Fassung der Statuten zu streichen.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt den Rücktritt von Herrn Patrick TEROERDE anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage zu erteilen.

#### *Sechster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin ernennt, auf unbestimmte Dauer, folgende Personen als zusätzliche Geschäftsführer:

- Herr Robert FESSLER, Privatbeamter, geboren in Fontanella (Bundesrepublik Österreich), 28. Februar 1958, beruflich wohnhaft in FL-9491 Ruggell, Industriering 10 (Fürstentum Liechtenstein), und
- Herr Andreas GRUENBERG, Privatbeamter, geboren in Zürich (Schweiz), am 28. März 1966, beruflich wohnhaft in FL-9491 Ruggell, Industriering 10 (Fürstentum Liechtenstein).

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Personen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe erschienene Person mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: BATARDY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2009. Relation GRE/2009/4536. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013912/93.

(100007790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

#### **Samarex Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.869.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SAMAREX HOLDING S.A. (la "Société"), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 950 du 27 septembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.869.

L'assemblée est ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Madame Carole LACROIX, juriste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Michel EDDE, homme d'affaires, né à Beyrouth, Liban, le 16 février 1928, demeurant Immeuble Boustany, Yarzé-Baabda, Liban.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LACROIX, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56442. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010014336/69.

(100008078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.078.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Carl (Cayman) Limited Partnership", a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 35543 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

here represented by Linda HARROCH, maître en droit, by virtue of a proxy given on 11 December 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.078, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 4, 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated October 2, 2009 (number 1922, page 92244), and whose bylaws have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million seventy-two thousand five hundred euros (EUR 1,072,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one million eighty-five thousand euros (EUR 1,085,000.-), by the issue of (i) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class A shares, (ii) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class B shares, (iii) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class C shares, (iv) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class D shares, (v) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class E shares, (vi) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class F shares, (vii) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class G shares, (viii) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class H shares, (ix) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class I shares and (x) one hundred seven thousand two hundred and fifty (107,250) new class J shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-), and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolution, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of (i) an interest free loan agreement granted on 14 December 2009 by Advent Carl (Cayman) Limited Partnership, prenamed, for a global amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) and (ii) an interest free loan agreement granted on 14 December 2009 with effective date as of 4 September 2009 by Advent Carl (Cayman) Limited Partnership, prenamed, for a global amount of seventy-two thousand five hundred euros (EUR 72,500.-) (collectively referred to as the "Contribution in Kind").

All the New Shares are subscribed by Advent Carl (Cayman) Limited Partnership, prenamed, and paid up by the Contribution in Kind.

The contribution of one million seventy-two thousand five hundred euros (EUR 1,072,500.-) for those New Shares is entirely allocated to the Company's share capital.

*Second resolution*

The sole shareholder decides, following the above-decided capital increase, to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one million eighty-five thousand euros (EUR 1,085,000.-) represented by one million eighty-five thousand (1,085,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred eight thousand five hundred (108,500) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

"Advent Carl (Cayman) Limited Partnership", un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Companies sous le numéro 35543 et dont le siège social est au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représenté par Linda HARROCH, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'unique associé de "Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76 Grand Ruel, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.078, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 04 septembre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 2 octobre 2009 (numéro 1922, page 92244) (le "Mémorial C") et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 1.072.500.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à un million quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 1.085.000.-), par l'émission de (i) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie A, (ii) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie B, (iii) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie C, (iv) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie D, (v) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie E, (vi) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie F, (vii) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie G, (viii) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie H, (ix) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie I et (x) cent sept mille deux cent cinquante (107.250) nouvelles parts sociales de catégorie J (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par la résolution ci-dessous, payées par un apport en nature consistant en la conversion (i) d'un prêt sans intérêt accordé le 14 décembre 2009 par Advent Carl (Cayman) Limited Partnership, prénommé, pour un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) et (ii) d'un prêt sans intérêt accordé le 14 décembre 2009 avec effet au 04 septembre 2009 par Advent Carl (Cayman) Limited Partnership, prénommé, pour un montant total de soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 72.500.-) (collectivement désignés comme l'"Apport en Nature").

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est souscrit par Advent Carl (Cayman) Limited Partnership, prénommé, et payées par l'Apport en Nature.

Le montant total de l'apport d'un million soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 1.072.500.-) relativement à ces Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

#### **" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est d'un million quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 1.085.000.-), représenté par un million quatre-vingt-cinq mille (1.085.000) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent huit

mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les

"Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15590. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013913/227.

(100007808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

### **Hermitage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.654.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Hermitage S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 10 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1458 du 12 juin 2008

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 138.654.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange, comme scrutateur

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société Hermitage S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société Hermitage S.A. en liquidation à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 8.55 heures.

#### *Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, M. MAYER, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56797. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010013920/55.

(100007555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

### **EOI European & Overseas Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.581.

L'an deux mille neuf.

Le vingt et trois décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.à r.l." avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, constituée suite à la scission de "EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.à r.l." suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 780 du 19 septembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire ELVINGER, en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 145 du 12 février 2003, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire ELVINGER, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2196 du 23 novembre 2006, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire ELVINGER, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 338 du 14 février 2008, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire ELVINGER, en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 516 du 10 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 80.581.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine GASHONGA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de EUR 5.577.860,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 50.777.760,- à EUR 45.199.900,-, par réduction de la valeur nominale de EUR 528,- à EUR 470,- soit EUR 58,- par part sociale et remboursement à l'associé.

2. Modification de l'article 6 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante euros (EUR 5.577.860,00), pour le ramener de son montant actuel de cinquante millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante euros (EUR 50.777.760,00) au montant de quarante-cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 45.199.900,00), par réduction de la valeur nominale des quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix (96.170) parts sociales de cinq cent vingt-huit euros (EUR 528,00) à quatre cent soixante-dix euros (EUR 470,00) chacune.

L'assemblée décide de rembourser à l'associé unique ledit montant de cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante euros (EUR 5.577.860,00).

Tous les pouvoirs sont accordés au gérant en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions prescrites par la loi.

*Seconde résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de quarante-cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR. 45.199.900,00), divisé en quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix (96.170) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent soixante-dix euros (EUR 470,00) chacune."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: I. Schul, S. Gashonga, O. Milyutina, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013922/73.

(100007251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,**  
**(anc. Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.070.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 14.070, constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 238 du 29 octobre 1976.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 565 du 16 mars 2009.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter.

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 2228 du 14 novembre 2009, et

numéro 2345 du 2 décembre 2009;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 14 novembre 2009, et

le 2 décembre 2009;

c) dans le Le Quotidien

le 14 novembre 2009, et

le 2 décembre 2009.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en "INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE INDUSTRY AND FINANCE S.A, SPF".

3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF."

5. Modifications afférentes de l'article 22.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les onze mille (11.000) actions en circulation, divisées en cinq mille cinq cent (5.500) actions de catégorie A et cinq mille cinq cent (5.500) actions de catégorie B, une (1) action de catégorie B est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 10 novembre 2009 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE INDUSTRY AND FINANCE S.A., SPF".

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1,4, 5 et 17 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE INDUSTRY AND FINANCE S.A, SPF".

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique."

" **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

**Art. 5. Capital social (ajoute d'un nouveau 2<sup>e</sup> alinéa).** "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF."

" **Art. 22. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER, S. MANGIN, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56452. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010014305/131.

(100008027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**CEIG - Compagnie Européenne d'Investissement et de Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.059.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CEIG - COMPAGNIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 16, Avenue de la Porte-Neuve

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 1<sup>er</sup> février 2000

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.059.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Patrick MEUNIER, Conseil économique de résidence professionnelle à 16, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le Président nomme Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Patrick HOUBERT, Juriste, de résidence professionnelle à 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société CEIG - COMPAGNIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Nomination d'un commissaire à la liquidation

5.- Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissent dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société CEIG - COMPAGNIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A. en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateur Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale nomme MRM Consulting S.A., ayant son siège social au 5, rue de l'Ecole à L-4394 Pontpierre aux fonctions de commissaire à la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.35 heures.

16017

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, M. MAYER, P. HOUBERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57781. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010013935/67.

(100007484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**KP RSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.529.

—  
EXTRAIT

Par contrat de vente du 12 décembre 2009, Plasta Acquisition L.P. a transféré,

- 117 parts sociales ordinaires de la Société à Key Plastics L.L.C., 21700 Haggerty Road, Suite 100N, Northville, MI 48167, Michigan, USA enregistrée auprès du Bureau of Commercial Services du Michigan sous le numéro B07-062, et

- 8 parts sociales ordinaires de la Société à Wayzata Opportunities Fund Offshore II, L.P., Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, registered with the Cayman Company House under number 98-0546673.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KP RSL SARL*

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2010014442/18.

(100007919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Hair Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.807.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, agissant au nom et pour le compte de BIND CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 318226, en vertu d'une procuration annexée à l'acte mentionné ci-dessous.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 4 décembre 2009, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 33.776 de son répertoire, un acte de dissolution de la société HAIR FINANCE S.A.H., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 68807.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 8 décembre 2009 portant les références LAC/2009/52906.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans la dénomination de la société.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par BIND CO. LIMITED, prémentionnée, actionnaire unique de la société, requiert la rectification de la dénomination reprise à l'entête dudit acte en

mentionnant la dénomination "HAIR FINANCE S.A.H." en lieu et place de "HAIR FINANCE S.A." et sous le premier tiret comme suit:

Version rectifiée du premier tiret qui remplace la version erronée: "- que la société "HAIR FINANCE S.A.H.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 68807, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 382 du 27 mai 1999 et modifié pour la dernière fois en date du 21 juin 2004, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C numéro 932 du 18 septembre 2004 (la "Société");".

Le reste de l'acte demeure inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/57005. Reçu 12,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2010.

P, BETTINGEN.

Référence de publication: 2010013947/41.

(100007747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Belu Slovaquie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.666.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 septembre 2009*

Les actionnaires acceptent à la démission de Monsieur Edouard Lux de sa fonction d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat.

Les actionnaires nomment Monsieur Arnaud Gamarra, demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, comme nouvel administrateur de catégorie A. Il pourra engager la société avec la signature conjointe d'un administrateur de catégorie B. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Les actionnaires acceptent à l'unanimité le changement de commissaire intervenu en date du 24 décembre 2008. Le commissaire actuel de la société est donc PKF Abax Audit, R.C.S. n° B142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, et son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010014444/18.

(100008020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**San Matteo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 124.115.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, 6, place de Nancy le 17 novembre 2009*

1. Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edouard Lux de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

2. Les actionnaires nomment Madame Brigitte Laschet, demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, comme nouvel administrateur, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Elle pourra engager la société conjointement avec un autre administrateur.

3. Les actionnaires acceptent à l'unanimité le changement de commissaire intervenu en date du 24 décembre 2008. Le commissaire actuel de la société est donc PKF Abax Audit, R.C.S. n° B142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, et son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010014445/20.

(100007905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Paryseine (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.181.

—  
*Extrait des résolutions des associés en date du 23 novembre 2009*

En date du 23 novembre 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Paul Lefering de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

\* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010014474/19.

(100008350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Kirwan Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.500.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.237.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 11 janvier 2010 que la démission des gérants suivants, au 1<sup>er</sup> décembre 2009, est acceptée:

1. *Gérants de classe A:*

- Monsieur Richard Olphert;

- ProServices Management S.à r.l.;

- Monsieur Robert Foresman.

2. *Gérant de classe B:*

- Monsieur Benjamin Heller.

Sont nommés gérants en remplacement, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 et pour une durée indéterminée:

1. *Gérants de classe A:*

- Monsieur Hans Jochum Horn, né à Oslo, Norvège, le 5 décembre 1948, ayant son adresse professionnelle au 10, Presnenskaya nab., 123317, Moscou, Russie;

- Monsieur Christopher Alan Baxter, né à Church Crookman, Royaume-Uni, le 13 septembre 1963, ayant son adresse professionnelle au 10, Presnenskaya nab., 123317, Moscou, Russie;

- Monsieur Matthijs Bogers, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. *Gérant de classe B:*

- Monsieur Andrey Pavlichenkov, né à Moscou, Russie, le 9 mai 1976, ayant son adresse professionnelle au 77, Aurora Business Park, Sadovnicheskaya nab., Building 1, 2<sup>nd</sup> Floor, 115035, Moscou, Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.  
Kirwan Offices S.à.r.l.  
Représenté par Matthijs Bogers  
Gérant de classe A

Référence de publication: 2010014476/33.

(100008221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

—  
*Extrait des résolutions des associés en date du 23 novembre 2009*

En date du 23 novembre 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Paul Lefering de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

\* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait analytique conforme  
Jan Willem Overheul  
Gérant

Référence de publication: 2010014475/19.

(100008351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

—  
*Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 3 décembre 2009*

En date du 3 décembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 juin 2009, de Monsieur Pierre-Henri Delacourt en qualité d'Administrateur

- de coopter, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, Monsieur Eric Corbisier, LCL Banque Privée, 55, avenue des Champs Elysées, F - 75008 Paris, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, en remplacement de Monsieur Pierre-Henri Delacourt, démissionnaire.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
Signatures  
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010014477/17.

(100008133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Paint Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.765.

—  
Le Bilan au 30 juin 2009, les comptes annuels au 30 juin 2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010014692/15.

(100007878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Robertson International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 102.380.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROBERTSON INTERNATIONAL S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent

constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 10 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1068 du 23 octobre 2004

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 102.380.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société ROBERTSON INTERNATIONAL S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société ROBERTSON INTERNATIONAL S.A. en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, R. CAURLA, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56302. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010013940/58.

(100007691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Socoval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010014661/10.

(100008461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Luxfield Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010014662/10.

(100008459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Clementina Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLEMENTINA FINANCE S.A.*

*Société Anonyme*

*Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010014665/13.

(100008447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Luxintercom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 57.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXINTERCOM S.A.  
Société Anonyme  
Claude SCHMITZ / Guy HORNICK  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014666/13.

(100008445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Becker & fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 97.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Becker & fils S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010014667/12.

(100007900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Lansan SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 86.241.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 07.01.2010. Signature.

Référence de publication: 2010014668/10.

(100007868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**SLEEC, Système Local d'Emploi et d'Echanges Commutatives, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 3, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg F 8.203.

STATUTS

Il est constitué une association sans but lucratif entre les membres fondateurs ci-après:

Pavluk Ksenya, domiciliée à L-2417 Luxembourg, 3, rue de Reims, employée privée,  
Popov Andrey, domicilié à L-2417 Luxembourg, 3, rue de Reims, spécialiste en marketing,  
Pavluk Darya, domiciliée à L-2417 Luxembourg, 3, rue de Reims, étudiante  
tous de nationalité russe

et ceux qui en nombre illimité y adhéreront par la suite dans le respect des présents statuts.

L'association est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>** . L'association porte la dénomination: Système Local d'Emploi et d'Echanges Commutatives, en abrégé «"SLEEC" asbl».

**Art. 2.** L'association a son siège social à 3, rue de Reims, L-2417 LUXEMBOURG.

Il pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La durée est illimitée.

**Art. 4.**

4.1. L'association a pour objet:

4.1.1. regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques culturelles, humanitaires; et d'échanges de savoirs, de talents et de biens et services;

4.1.2. promouvoir des activités récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;

4.1.3. promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;

- 4.1.4. favoriser les contacts entre étrangers et autochtones; favoriser les liens d'entraide et de solidarité entre eux;
- 4.1.5. promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique;
- 4.1.6. promouvoir mutuellement la solidarité entre les membres, promouvoir l'idée d'aide humanitaire (socio orienté) le développement des citoyens;
- 4.1.7. favoriser le progrès social, qui vise à développer la société civile, les principes du partenariat social, les droits et libertés des citoyens;
- 4.1.8. la promotion de la transformation profonde de la société pour l'organisation efficace de l'économie, le renforcement de l'homme (à vocation sociale), et l'orientation de l'économie;
- 4.1.9. promouvoir le potentiel de la communauté intellectuelle de Luxembourg;
- 4.1.10. faciliter la fourniture de conseils et une assistance pratique aux états membres dans l'exécution des projets (à vocation sociale) d'aide humanitaire;
- 4.1.11. fournir informations et soutien aux membres;
- 4.1.12. aider les membres à trouver des partenaires pour la coopération et des activités conjointes, y compris en dehors du Luxembourg;
- 4.1.13. coopération avec les autorités exécutives, autorités locales, autres organismes gouvernementaux qui élaborent et appliquent des politiques publiques, les syndicats et leurs associations, les organisations d'employeurs et de leurs associations, nationales et étrangères d'autres organisations sociales et des institutions universitaires;
- 4.1.14. coordination entre les états membres à élaborer et exécuter des programmes, projets, études, etc., qui répondent aux objectifs de SLEEC Asbl;
- 4.1.15. représentation des intérêts des membres en matière de dialogue social.

**Art. 5.** SLEEC est une organisation sans but lucratif, volontaire, non gouvernementale, qui fonctionne à la base du volontariat, d'égalité, d'autonomie, de légitimité et de la transparence.

L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 6.**

- 6.1. Les membres peuvent être des membres individuels ou des collectivités.
- 6.2. Les membres individuels peuvent être des résidents de tous pays (y compris des sans papiers), indépendamment de la nationalité, l'origine ethnique, l'âge et le sexe. Sont admis à l'Association suite à une demande écrite auprès du Conseil d'Administration.
- 6.3. Les membres collectifs peuvent être des groupes qui partagent les principes et les fondements de SLEEC asbl. Sont admis à l'Association suite à sa demande écrite auprès du Conseil d'Administration.
- 6.4. Les membres associés Individuelle / collective ont les droits prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif; ont le droit de participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association, ont droit de vote aux Assemblées Générales annuelles. Sont également éligibles pour entrer dans l'administration de SLEEC Asbl.
  - 6.4.1. Leurs noms figurent sur la liste déposée annuellement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
  - 6.4.2. Les membres associés paient une cotisation annuelle qui est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut pas être supérieure à 1.000,0 €.
- 6.5. La décision d'expulser un membre sera prise par le conseil d'administration en fonction, si celui-ci ne participe pas à ses activités, ou si ses actions ou omissions causent des dommages matériels de SLEEC asbl.
  - 6.5.1. Le membre qui quitte l'association par quelconque motif, doit rendre la carte de membre et les documents délivrés en son nom.
- 6.7. Les cotisations couvrent l'exercice social, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.
  - 6.7.1. Par dérogation, le premier exercice commence à la constitution de l'Association pour finir le 31 décembre.
- 6.8. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 7.** L'assemblée Générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

- 7.1. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.
- 7.2. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut-être prise sur un objet n'y figurant pas.
- 7.3. L'assemblée Générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants: modification des statuts et règlement interne; nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse; approbation des budgets et comptes; dissolution de l'association.

7.4. L'assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

7.5. Les Amendements aux statuts sont approuvés à l'assemblée générale.

7.6. Les Amendements aux statuts se font par écrit, signés et présentés conformément au droit applicable dans une période de 5 jours avant la date de l'approbation de l'autorité d'enregistrement.

7.7. Le contrôle de l'utilisation des fonds et de l'ensemble des activités financières sont effectuées par l'assemblée générale.

7.8. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste / affichage au siège etc. ...

#### **Art. 8.**

8.1. Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au minimum et de 7 au maximum, élus parmi les membres associés dans l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans.

8.2. La répartition comprend:

##### *Le président*

Préside le conseil d'administration. Veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale annuelle et du conseil d'administration. Il s'occupe des relations extérieures et a une vue d'ensemble sur les activités à l'interne. Elle signe tous les documents requérant sa signature. Le Président est membre ex officio de tous les comités de travail.

##### *Le vice-président*

Exerce tous les pouvoirs du président, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui.

##### *Le trésorier*

Est responsable de l'ensemble de la tenue comptable:

- est responsable de la tenue des livres de comptabilité de l'organisme et des prévisions budgétaires.
- à la fin de l'exercice financier, elle dresse un bilan qu'elle présente au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle.
- présente au conseil d'administration un projet de prévisions budgétaires.
- est signataire des chèques ensemble avec un autre membre du Conseil d'administration en fonction.

##### *Le secrétaire*

Veille à la rédaction des comptes-rendus des assemblées des membres et des réunions du conseil d'administration.

Elle est responsable des procès-verbaux, tient le registre des membres, en collaboration avec l'administrateur chargé de la base de données, veille à l'acheminement des avis de convocation.

Elle a la garde de tous les livres, papiers, dossiers, sceaux, documents, etc., appartenant à l'organisation et de tous les livres exigés par la loi.

Trois ( 3) autres administrateurs qui se répartissent les tâches selon leurs qualifications.

Les autres administrateurs s'occupent des dossiers qui leur sont délégués par le conseil d'administration.

8.3. Le Conseil d'administration est dirigé par le président, élu par l'assemblée générale voté à la majorité simple des membres.

8.4. Le Conseil d'administration organise la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale, exécute les projets prioritaires et des programmes, assure la gestion économique.

8.5. Le conseil d'administration propose à l'AG le budget annuel de l'organisation, décide de l'utilisation des fonds, se prononce sur les conditions de rémunération du personnel, présente des rapports sur ses activités à l'assemblée générale SLEEC asbl.

8.6. Le Conseil d'administration doit se réunir au moins une fois par trimestre. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres du conseil d'administration avec pas moins de 2/3 de ses membres.

8.7. Le Conseil d'administration organise des registres des membres.

8.8. Le Conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 9.**

9.1. Les ressources de l'association comprennent notamment:

9.1.1. Les cotisations des membres.

9.1.2. Des dons volontaires, des fonds et des biens lui sont données par les institutions, entreprises, organisations, collectifs et individuels des citoyens de notre pays et d'autres pays.

9.1.3. Les subsides, subventions, dons, legs en sa faveur et autres ressources de création de la propriété, qui ne sont pas interdites par la loi.

9.1.4. Les recettes de ses activités.

9.1.5. La Commission de transaction (dans le cas de la reconstitution par l'Utilisateur de son compte interne de l'échange par unités officielles), ce qui est déduit du compte de l'utilisateur automatiquement.

9.2. SLEEC asbl peut posséder des biens immobiliers, de véhicules, équipements, stocks, la propriété des fins culturelles, éducatives et récréatives, les fonds, titres, biens, matériel nécessaire aux activités de sécurité en vertu de ses statuts.

9.3. En cas de dissolution de démission ou d'exclusion, les membres, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 10.**

10.1. La liquidation de SLEEC asbl peut être réalisé par voie de redressement ou de liquidation conformément à la procédure établie.

10.2. La liquidation SLEEC asbl sera décidée par l'Assemblée générale ou par un tribunal.

10.3. La liquidation est effectuée par la commission de liquidation, nommée par l'Assemblée générale, et en cas de faillite et la cessation de SLEEC asbl par une cour ou un tribunal - la commission de liquidation, nommée par cet organisme.

10.4. Les fonds et les biens, restant après la liquidation de l'Association, sont transférés à une autre association sans but lucratif du même type, ou transmis au budget des recettes. Ces fonds ne peuvent pas être redistribués parmi les membres de l'association.

**Art. 11.**

11.1 Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

11.2 Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Ainsi fait à Luxembourg, le 7 janvier 2010 par les membres fondateurs.

Pavluk Ksenya / Pavluk Darya / Popov Andrey

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2010013787/170.

(100007426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Horizon Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 133.837.

Le bilan de liquidation au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014676/10.

(100007858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Bluelark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.921.

Les comptes au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *Bluelark Property S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010014669/12.

(100007866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.612.

---

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014677/10.

(100007857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Sitaro S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.301.

---

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LOUV S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme SITARO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.301, constituée suivant acte notarié en date du 14 avril 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 156 du 10 juillet 1982, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après présentation de l'opération de fusion par voie d'absorption de la société FIREV S.A. (Société absorbée) par la société SITARO S.A. (Société absorbant), l'actionnaire unique approuve le projet de fusion du 9 novembre, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, du 13 novembre 2009 prévoyant l'absorption par SITARO S.A. de la société FIREV S.A., par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire constate que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 13 novembre 2009 soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

*Troisième résolution*

L'actionnaire constate que la fusion a les effets suivants:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009,

b. la société absorbée cesse d'exister.

*Prise d'effet de la fusion*

La fusion a lieu avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, date à partir de laquelle tous les actifs et passifs de la société absorbée sont transmis à la société absorbante; toutefois à l'égard des tiers elle n'a effet qu'après la publication au Mémorial des assemblées générales extraordinaires approuvant la fusion.

16028

*Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56671. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013880/54.

(100007140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Daemmerung Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.030.

—  
*Rectificatif du dépôt du 12/08/2008 (No L080119034)*

Le bilan modifié au 30.06.2007, les comptes annuels au 30.06.2007 régulièrement approuvés, le rapport gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010014693/16.

(100007876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Finproject Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.556.

—  
*Rectificatif du dépôt du 23 juillet 2009 (n° L090112366)*

Le bilan modifié au 31 décembre 2008, les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010014694/16.

(100007875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Didogra s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.677.

—  
*Rectificatif du dépôt du 22/12/2009 (No L090196759)*

Le bilan modifié au 30 juin 2009, les comptes annuels au 30 juin 2009 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010014695/16.

(100007873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Indépendant Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.323.

—  
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDEPENDANT S.A.R.L.

Angelo DE BERNARDI

Gérant

Référence de publication: 2010014696/13.

(100007872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Leather International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.775.

—  
Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEATHER INTERNATIONAL S.A.

Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014697/12.

(100007870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**MCPS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 86.763.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.01.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014698/10.

(100007869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Elettra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 80.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.670.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2010. Vincent Bouffieux.

Référence de publication: 2010014699/11.

(100007920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**The Umoja Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.696.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Anthony Davis, a Canadian citizen residing at 7 Doncrest Drive, Thornhill, Ontario L3T 2S9, Canada (the "Principal"),

here represented by Mr Abdelrahime Benmoussa, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given on December 29, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party

and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. THE UMOJA COMPANY S.A.. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 85696, has been incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 28<sup>th</sup>, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 722 of May 11<sup>th</sup>, 2002;

II. The issued share capital of the Company is presently thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) divided into three hundred (300) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of the execution of their mandate up to date;

VII The Principal gives discharge to the Commissaires aux Comptes of the Company in respect of the execution of its mandate up to date

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

X. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le 30 du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr Anthony Davis, citoyen canadien, demeurant ai 7 Doncrest Drive, Thornhill, Ontario L3T 2S9, Canada (le le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Abdelrahime Benmoussa, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. THE UMOJA COMPANY S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 85696 a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 11 mai 2002.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente mille US Dollars (30.000,- USD), représenté par trois cents (300.) actions avec une valeur nominale de cent US Dollars (100,- USD) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. A la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Benmoussa, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010 LAC/2010/1083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014313/89.

(100007922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**HC Investissements III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.442.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Vincent Bouffieux.

Référence de publication: 2010014700/11.

(100007918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Les Bovins du Nord (Nordvieh) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, Burgplatz.

R.C.S. Luxembourg B 94.314.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude WEISGERBER, marchand de bestiaux, né à Mamer, le 21 septembre 1938 (Matricule No. 19380921351), demeurant à L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregart et son épouse Madame Maria Teresa PEIFFER, femme au foyer, née à Elsenborn, le 27 janvier 1936 (Matricule No. 19360127), demeurant à B-4950 Waimes, Bruyeres 65; mariés sous le régime de la communauté légale des biens à défaut d'un contrat de mariage.

2.- Monsieur Jean-Marc WEISGERBER, marchand de bestiaux, né à Waimes (Belgique), le 10 avril 1964 (Matricule No. 19640410658), demeurant à L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregart.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «LES BOVINS DU NORD (NORDVIEH) Sàrl» (Matricule No. 19832404694), avec siège social à L-9964 Huldange, Burgplatz; inscrite au registre de commerce sous le numéro B 94.314;

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1983, publié au Mémorial C de 1984, page 205;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, le 24 janvier 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 9126;

et modifiée suivant deux assemblées générales sous seing privé, datées du 16 novembre 2001 et publiées au Mémorial C de 2001 page 57.997 et de 2002 page 1752.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les époux Claude WEISGERBER - Maria Theresia PEIFFER ont par les présentes déclarer céder et transporter à Monsieur Jean-Marc WEISGERBER ici présent et ce acceptant QUATRE CENTS PARTS SOCIALES (400) leur appartenants dans la société à responsabilité limitée «LES BOVINS DU NORD Sàrl».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix d'UN EURO (EURO 1.-), lequel montant les époux Claude WEISGERBER - Maria Teresa PEIFFER, reconnaît par les présentes avoir reçu cedont quittance et titre pour solde.

*Deuxième et dernière résolution:*

Suite à la prédite cession de parts l'article 7 premier alinéa des Statuts est à lire comme suit:

« **Art. 7. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à VINGT CINQ MILLE EURO (EURO 25.000.-) représenté par MILLE (1.000.-) parts sociales de VINGT-CINQ EURO (EURO 25.-) chacune, qui ont été attribuée intégralement à Monsieur Jean-Marc WEISGERBER, prédit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais:*

Le montant des frais généralement quelconque incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de HUIT CENT VINGT EURO (EURO 820,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Weisgerber, Peiffer, Weisgerber, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 2 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13076. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 4 novembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010013881/52.

(100007523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.